

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA FAUNE
ET DES AIRES PROTEGEES



BP : 34 430 YAOUNDE
Tél : 222 23 92 28

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF WILDLIFE
AND PROTECTED AREAS

**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION NATIONAL
POUR L'IVOIRE**
Parties « de préoccupation secondaire » et « méritant d'être suivies »
Établi en vue de la 69^{ème} session du Comité permanent de la CITES

Partie : [CAMEROUN]

Période considérée : 01 octobre 2016 – 01 décembre 2017

SECTION A: Résumé de la mise en œuvre du PANI

Comme cela avait été convenu lors de la 65^e session du Comité permanent de la CITES tenue à Genève en juillet 2014, les pays dits de « préoccupation secondaire » à savoir le Cameroun, le Congo, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Mozambique, le Nigeria et la République Démocratique du Congo, ainsi que ceux dits « méritant d'être suivis » à savoir l'Angola, le Cambodge et la République Démocratique Populaire Laos, étaient tenus d'élaborer chacun, un Plan d'Action National pour l'Ivoire (PANI), assorti d'un calendrier et d'échéances de mise en œuvre, afin de lutter contre le commerce illégal de l'ivoire.

Le PANI du Cameroun, élaboré avec l'assistance technique du consultant CITES mis à sa disposition à cet effet, avait été transmis au Secrétariat Général de la CITES en février 2015 et validé le même mois. Cependant, le consultant CITES avait recommandé au Cameroun de tenir avec toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre effective (les autres administrations et les partenaires de la conservation), une réunion technique pour son appropriation au niveau national. C'est ainsi qu'en avril 2015, avec l'appui technique et financier de WWF, TRAFFIC et ZSL, un atelier s'était tenu à cet effet. Il en était ressorti d'une part, la nécessité de la refonte des actions préalablement arrêtées dans le PANI validé (certaines actions avaient été jugées complexes et réalisables à long terme par le consultant

CITES donc devaient être révisées). S'en était alors suivi une déclinaison desdites actions en activités jugées prioritaires, avec impact direct sur le trafic d'ivoire. D'autres parts, quelques sources de financement (WWF, TRAFFIC, ZSL) avaient été identifiées pour certaines activités et un échéancier de mise en œuvre arrêté.

Le présent rapport est le moyen par lequel, le Cameroun en tant que Partie de « préoccupation secondaire », communique sur les progrès relatifs à la mise en œuvre de son Plan d'Action National sur l'Ivoire. Il est soumis au Secrétariat CITES, dans un contexte marqué par la nomination depuis septembre 2017, du Point Focal national PANI comme Conservateur du Sanctuaire à Gorille de Mengame. Ceci justifie le retard accusé dans sa transmission qui, en principe, devait parvenir à la CITES avant la 69^{ème} Session du Comité Permanent de la CITES, tenue du 27 novembre au 01 décembre 2017 à Genève en Suisse.

L'auto-évaluation de la mise en œuvre des 43 activités du PANI, durant la période que couvre le présent rapport, révèle les statistiques ci-après :

- **27 activités sont dans la catégorie « En bonne voie »**
- **05 activités sont dans la catégorie « Substantiellement réalisées »**
- **04 activités sont dans la catégorie « En attente de la réalisation d'autres actions »**
- **03 activités sont dans la catégorie « Difficile »**
- **02 activités sont dans la catégorie « Peu claire »**
- **02 activités sont dans la catégorie « n'a pas encore débuté »**

Entre le 01 octobre 2016 et le 01 décembre 2017, bon nombre d'activités ont été réalisées, à l'effet de réduire la pression sur les éléphants et de lutter efficacement contre le trafic illicite des ivoires. On note ainsi une nette évolution dans l'atteinte des résultats du PANI, depuis la transmission du dernier rapport. La majorité des activités « en bonne voie ». Il convient de noter que la majorité des activités « en bonne voie » ne sont pas des activités ponctuelles. Elles sont dynamiques et progressives, et leur impacts requièrent une mise en œuvre continue.

Au rang des principaux progrès enregistrés, on note :

- l'adhésion du Cameroun à l'**Initiative pour la protection de l'éléphant d'Afrique** (EPI) soutenue par la Grande Bretagne. Les pourparlers sont en cours ;
- L'analyse de l'ADN des spécimens d'éléphants saisis au Cameroun est en cours à l'Université KINCAID HALL Washington
- Un inventaire aérien des grands mammifères dans la région du Nord a été réalisé en collaboration avec le partenaire WCS. Ces inventaires vont se poursuivre dans

les régions forestières et permettra à terme de déterminer le potentiel existant des populations d'éléphants au Cameroun (Les inventaires réalisés par WWF font état d'une réduction de la population d'éléphants de 50 à 60% dans la partie forestière du Cameroun ces 10 dernières années);

- Un programme pour la protection de l'éléphant en Afrique centrale a été mis sur pied et est développé actuellement dans le Parc National de Bouba Ndjidda pour le cas du Cameroun. Il s'agit du Programme de conservation de la biodiversité en Afrique Centrale – Sauvegarde des éléphants en Afrique Centrale (PCBAC-SEAC-M.). Le Cameroun bénéficie du partenariat technique de WWF. Ledit projet a pour objectif de stabiliser la population d'éléphant dans les pays cibles (Cameroun, Tchad, RCA) autour de 3 000 éléphants. Il est en cours d'achèvement.
- Le Cameroun bénéficie actuellement de l'appui technique du partenaire WWF qui intervient dans le site de Campo en zone forestière et dans le Faro en zone de savane ;
- La signature d'un cadre de collaboration avec le MINDEF pour le renforcement de la lutte contre le braconnage et le renforcement opérationnel des services de conservation ;
- L'achat et la mise à disposition de 408 armes et munitions, et l'augmentation des effectifs des personnels écogardes dans les Aires Protégées ;
- la formation paramilitaire des écogardes (PMS);
- le renforcement des capacités du personnel du MINFOF en technique d'investigation sur la criminalité faunique grâce à la coopération avec les USA ;
- l'Amélioration de la surveillance, et du monitoring dans les aires protégées, à travers l'achat des ULM, des embarcations, des cameras trap ;
- l'implémentation du logiciel SMART pour le suivi écologique et socio-économique, le monitoring et la surveillance des aires protégées ;
- la surveillance acoustique. Déjà opérationnelle au parc national de Korup.

Cependant, comme cela avait été souhaité par le Comité permanent de la CITES en Juillet 2014, chaque Etat devait financer par ses propres moyens, la mise en œuvre de son PANI sans dépendre d'une assistance externe supplémentaire importante. Le gouvernement n'a pas pu lancer certaines activités, faute de ressources financières suffisantes. Toutefois, la majorité des activités programmées ont été entamées et se poursuivent pour les unes, ou entièrement

réalisées pour les autres, grace à l'appui de certains partenaires dont le Cameroun salue la contribution à l'effort de conservation de la faune. Il s'agit entre autre de WWF, TRAFFIC, AWF, ZSL etc.

En 2018, la mise en œuvre du PANI sera marquée par la redynamisation du Comité national de lutte antibraconnage, du Comité national CITES et du Comité ad hoc intersectoriel chargé de la coordination de la mise en œuvre du PANI. Cette activité vise le renforcement de la coopération entre les différentes administrations chargées de l'application de la loi (MINFOF, Police, Gendarmerie, Douane, Justice...). Par ailleurs, le renforcement des contrôles aux points de sortie du territoire et l'augmentation des patrouilles et des opérations coup de poing bénéficieront de la mise en place d'une unité cynophile (chiens renifleurs). Les autres actions du PANI dont la mise en œuvre n'est pas ponctuelle vont également se poursuivre.

Section B : Evaluation sommaire des activités (définition du degré d'avancement)

Il est présenté dans les tableaux ci-dessous, toutes les activités planifiées dans le PANI de 2015 à 2016, avec leur niveau d'avancement. La période considérée pour l'évaluation de la mise en œuvre du PANI du Cameroun s'étend de janvier 2015 à décembre 2017.

➤ Grille d'évaluation définie par le Secrétariat Général de la CITES

Chacune des activités devra être classée dans l'une des catégories suivantes :

- **Substantiellement réalisée**, implique que des progrès très satisfaisants ont été accomplis dans la mise en œuvre du PANI et toutes les étapes ont été réalisées ou substantiellement réalisées dans les délais prévus ;
- **En bonne voie**, implique que des progrès satisfaisants ont été accomplis dans la mise en œuvre du PANI et la réalisation des étapes semblent en bonne voie ou en très bonne voie de réalisation selon les délais prévus ;
- **Difficile**, implique que la mise en œuvre des activités a **peu progressé** ou a été entravée par des retards ou des problèmes et la réalisation des étapes prévues dans les délais prescrits semble peu probable à moins que ces problèmes ne soient résolus ;
- **En attente de la réalisation d'autres actions**, implique les activités dont la réalisation dépend d'autres activités qui elles n'ont pas encore été réalisées ;
- **N'as pas encore débuté**, implique les activités n'ayant pas encore démarré ;
- **Peu claire**, implique que l'évaluation des progrès n'a pu être réalisée faute d'informations suffisantes ou les activités et les étapes n'ont pas été présentées de manière suffisamment précise pour pouvoir faire l'objet d'une évaluation.

CATEGORIE/PILIER	DEGRE D'AVANCEMENT						
	ACTIONS	Substantiellement Réalisée	En bonne voie	Difficile/Peu progressée	En attente de la réalisation d'autres actions	N'as pas encore débuté	Peu claire
1. LEGISLATION	1.1. Intégration des sanctions appropriées dans le cadre de la relecture de la loi		1.1.1. S'assurer que la révision de la législation faunique en cours intègre les sanctions appropriées pour décourager les « crimes de la faune »				
			1.1.2. S'assurer l'intégration du serment de corps dans la loi				
	1.2. Révision des arrêtés N° 0648/MINFOF du 18 décembre 2006 fixant la liste des animaux des classes protection A, B et C, et N°				1.2.1. Tenir le comité ad hoc révision des arrêtés N° 0648/MINFOF du 18 décembre 2006 fixant la liste des animaux des classes protection		

	649/MINFOF fixant les latitudes d'abattage				A, B et C, et N° 649/MINFOF fixant les latitudes d'abattage.		
					1.2.2. Tenir l'atelier national de validation des projets de textes		
2. POURSUITES JUDICIAIRES	2.1. Vulgarisation des textes législatifs et réglementaires relatifs à la faune auprès des services en charge de l'application de la loi (Justice, Douane, Gendarmerie, Police, MINFOF...)		2.1.1 Organiser des ateliers de vulgarisation des textes législatifs et réglementaires relatifs à la faune auprès des services en charge de l'application de la loi				
			2.1.2. Elaborer un recueil des textes et le distribuer				
	2.2. Formation continue pour les grandes écoles		2.2.1. Elaborer les modules de formation de lutte contre le				

	spécialisées (ENAM, Ecole de police, Ecole de gendarmerie)		braconnage et le trafic illicite des produits de la faune				
			2.2.2. Dispenser les modules de formation pour le personnel de douanes et des FMO				
3. RENSEIGNEMENTS & ENQUETES	3.1. Mise en place d'un système de renseignement et d'enquête		3 .1.1. Former et renforcer les capacités des agents du MINFOF sur les techniques/ procédures de collectes d'informations liées à la criminalité faunique				
				3.1.2. Capitaliser les réseaux d'informateurs des partenaires et mettre en place un mécanisme			

				d'échange d'information			
			3.1.3. Infiltrer les zones de haute pression de braconnage des éléphants, afin de démanteler les réseaux de trafic d'ivoire				
4. COOPERATION NATIONALE ET INTERNATIONALE EN MATIERE DE CRIME CONTRE LA FAUNE	4.1. Mise en place des plateformes de collaboration nationale				4.1.1. Faire l'état des lieux et formuler des recommandations sur les cadres de collaboration existant au niveau national		
			4.1.2. Renforcer/créer des cadres de collaboration bipartites adaptés (entre le MINFOF et chaque administration				

			partenaire clé MINFI/Douane, DGSN, Gendarmerie, MINDEF, MIN justice...) en matière de l'application de la loi faunique				
4.2. Renforcement et opérationnalisati on des structures de suivi de mise en œuvre du PANI		4.2.1. Désigner un Point Focal National PANI					
		4.2.2. Désigner des Points Focaux Régionaux du PANI					
		4.2.3. Mettre en place un pool technique de mise en œuvre et un comité ah doc intersectoriel d'orientation et de suivi du PANI					
4.3. Capitalisation de la coopération internationale transfrontalière					4.3.1. Capitaliser les différentes plateformes de concertation multi acteurs existant		

	sur la LAB				dans le cadre de la TNS ; TRIDOM ; BSB Yamoussa ; Trinational LAB, COMIFAC/RAP AC		
			4.3.2. Renforcer la collaboration entre le MINFOF, Interpol et le réseau international de renforcement de l'application de la loi (CITES, WCMC, Parties CITES...)				
			4.3.3. Promouvoir la collaboration avec les pays destinataires/tra nsit de l'ivoire (échange d'informations ou de documents)				
5. OPERATIONS	5.1. Sécurisation	5.1.1. Effectuer un					

D'APPLICATION DE LA LOI	des stocks d'ivoires administratives	audit indépendant des systèmes de stockage et de gestion des ivoires saisies					
			5.1.2. Renforcer la sécurité des locaux de stockage des ivoires				
			5.1.3. Collecter et sécuriser toutes les ivoires saisies (tribunaux, services déconcentrés du MINFOF)				
	5.2. Renforcement des capacités de détection de contrebande		5.2.1. Former les acteurs de contrôle (Douanier Policier, chef de postes aéroport, port...)				
		5.2.2. Acquisition du matériel technique de					

		détection					
	5. 3. Renforcement des contrôles dans les points de sortie/Entrée du pays (Port, aéroport, check point, barrières dans les frontières...)		5.3.1. Contrôler systématiqueme nt les véhicules sortant du pays (frontières) et les colis à destination des pays de l'Asie (aéroport, port...)				
	5.4. Intensification des opérations coup de poing dans les zones où la pression sur les éléphants et de trafic des ivoires est élevée (PN Boumba Bek, Nki, Lobéké, Dja, Bouba Ndjidda, Bénoué, Faro, Waza)		5.4.1. Organiser au moins une opération coup de poing par trimestre et par « zone chaude »				
	5.5. Renforcement		5.5.1. Augmenter le				

	des capacités opérationnelles des services d'application de la loi		nombre de personnels d'appui dans les Aires Protégées et poste de contrôle				
			5.5.2. Former le personnel du MINFOF à l'utilisation des outils SMART et aux techniques de marquage des pointes d'ivoire				
			5.5.3. Achat des Equipements de communication et de navigation				
							5.5.4. Descentes sur le terrain (les parcs nationaux, les zones de chasse) dans le cadre de la sensibilisation des autorités judiciaires

	<p>5.6. Amélioration la collecte des données ETIS</p>		<p>5.6.1. Former le personnel de terrain du MINFOF et de la Douanes à la collecte des données et aux remplissages des fiches ETIS</p>				
	<p>5.7. Renforcement du suivi des contentieux</p>		<p>5.7.1. Mettre à jour et vulgariser le sommier des infractions</p>				
			<p>5.7.2. Organiser des missions de suivi du contentieux par zone de haute pression</p>				
			<p>5.7.3. Faire le suivi régulier des contentieux</p>				
			<p>5.7.4. Suivre l'exécution effective des décisions de</p>				

			justice				
6. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	6.1. Sensibilisation des parties prenantes sur l'arsenal de texte juridique sur la lutte contre le braconnage					6.1.1. Organiser au moins une caravane trimestrielle par axe de pression identifié	
			6.1.2. Sensibiliser l'opinion publique par média interposé (Poste National et Radio Communautaire)				
			6.1.3. Impliquer les opérateurs économiques du secteur forestier et faunique dans la sensibilisation				
	6.2. Concertation avec les acteurs des lignes aériennes, des			6.2.1. Mettre en place des plates- formes de communication			

	points fluviaux et terrestres sur la contrebande d'espèces sauvages						
			6.2.2. Produire des supports de communication				
			6.2.3 Organiser des campagnes de sensibilisation dans les aéroports et agences de voyages				
	6.3. Médiatisation des activités relatives à la lutte contre les crimes sur la faune						6.3.1. Médiatiser les résultats des opérations coup de poing et des saisies
						6.3.2. Recourir à l'approche multimédia en impliquant les compagnies de téléphonie mobile	

SECTION C : Evaluation détaillées des activités

ACTIVITES	EVALUATION	RESUME DES PROGRES (et commentaires)
CATEGORIE 1 : LEGISLATION		
1.1. Intégration des sanctions appropriées dans le cadre de la relecture de la loi		
<p>1.1.1. S'assurer que la révision de la législation faunique en cours intègre les sanctions appropriées pour décourager les « crimes de la faune »</p>	<p>En bonne voie</p>	<p>Les travaux techniques de révision ont déjà été bouclés, et le dossier a été transmis à la primature pour validation. Le projet de loi a été renvoyé à plusieurs reprises pour enrichissement dans le cadre des concertations interministérielles. Plus tard, il sera soumis à l'Assemblée Nationale pour adoption, puis promulgation par le Chef de l'Etat</p> <p>Les sanctions ont été effectivement renforcées dans ce draft. Notamment pour ce qui concerne l'éléphant et les grands singes</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Est puni d'un emprisonnement de un (1) an à dix (10) ans et d'une amende de 10 000 000 à 20 000 000 francs CFA ou de l'une de ces peines seulement l'auteur de l'abattage ou la capture d'animaux protégés, soit pendant les périodes de fermeture de la chasse, soit dans les zones interdites ou fermées à la chasse ; ✓ Est puni d'un emprisonnement de 10 à 15 ans ou de l'une seulement de ces peines et d'une amende de 10 à 15 millions de francs CFA, l'auteur de l'une des infractions fauniques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> – l'abattage ou la capture d'animaux intégralement protégées ; – la chasse ou la pêche à l'aide de produits toxiques à l'intérieur des aires protégées.
<p>1.1.2. S'assurer l'intégration du serment de corps dans la loi</p>	<p>En bonne voie</p>	<p>La prestation de serment existait déjà dans l'ancienne Loi. l'enjeu actuelle est la prestation de corps (devant se faire de façon unique dès l'entrée dans le corps des Eaux et Forêts)</p>
1.2. Révision des arrêtés N° 0648/MINFOF du 18 décembre 2006 fixant la liste des animaux des classes protection A, B et C, et N° 649/MINFOF fixant les latitudes d		

abattage		
1.2. 1. Tenir le comité ad hoc de révision des arrêtés N° 0648/MINFOF du 18 décembre 2006 fixant la liste des animaux des classes protection A, B et C, et N° 649/MINFOF fixant les latitudes d'abattage.	En attente de la réalisation d'autres actions	Le comité ad hoc a déjà été créé. La tenue de ses travaux avait été programmée pour le mois d'octobre 2016, mais n'a pas eu lieu. En novembre 2014, il s'est posé un problème de données scientifiques pour justifier du classement de toutes les espèces d'éléphant à la classe A de la législation nationale.
1.2.2. Tenir l'atelier national de validation des projets de textes	En attente de la réalisation d'autres actions	Activité étroitement lié à celle en (1.2.1.), la concertation pour validation nationale a eu lieu
CATEGORIE 2 : POURSUITES JUDICIAIRES		
2.1. Vulgarisation des textes législatifs et réglementaires relatifs à la faune auprès des services en charge de l'application de la loi (Justice, Douane, Gendarmerie, Police, MINFOF...)		
2.1.1. Organiser des ateliers de vulgarisation des textes législatifs et réglementaires relatifs à la faune auprès des services en charge de l'application de la loi	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Deux (02) ateliers de formation sur la mise en application de la loi faunique et les enjeux de la lutte anti-braconnage à l'intention des magistrats nouvellement affectés dans les régions du Sud et de l'est respectivement à Bertoua et à Sangmelima du 03-05 mars 2015 ont permis de sensibiliser une trentaine de magistrats sur la mise en application de la loi faunique et les enjeux de la lutte anti-braconnage.
2.1.2. Elaborer un recueil des textes et le distribuer	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Un Guide pour le renforcement de l'application de la loi a été élaboré et publié avec le concours de TRAFFIC en janvier 2017 • Un recueil de textes applicables en matière faunique élaboré par le WWF Cameroun a été distribué aux magistrats qui ont pris part à l'atelier de formation sur l'application de la loi faunique et les enjeux de la lutte contre le braconnage dans les Régions du Sud et de l'Est Cameroun (soit environ 30 magistrats)
2.2. Formation continue pour les grandes écoles spécialisées (ENAM, Ecole de police, Ecole de gendarmerie)		
2.2.1. Elaborer les modules de formation de lutte contre le braconnage et le trafic illicite des produits de la faune	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Des modules de formation ont été élaborés avec l'appui technique et financier de WWF dans le but d'être dispensés dans les grandes écoles de formation des agents d'application de la loi. • Les modules de formation porte sur :

		<ul style="list-style-type: none"> - Conservation de la Biodiversité au Cameroun ; - Cadre législatif de la gestion de la faune au Cameroun ; - CITES et Convention international dans le domaine de la faune ; - Stratégie nationale de contrôle faunique ; - Introduction à l'environnement.
2.2.2. Dispenser les modules de formation pour le personnel de douanes et des FMO	En bonne voie	L'Ecole Nationale de Gendarmerie a déjà bénéficié de cette formation et a intégré les modules y relatifs dans ses curricula de formation. L'Ecole Nationale de Police et l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM) ont bénéficié de ces formations sous forme de séminaires. Le playdoder auprès de l'Ecole militaire Inter Armées (EMIA) est en voie d'aboutir, à la faveur de la signature du MoU MINFOF-MINDEF (Ministère de la Défense).
CATEGORIE 3.RENSEIGNEMENTS & ENQUETES		
3.1. Mise en place d'un système de renseignement et d'enquête		
3.1.1. Former et renforcer les capacités des agents du MINFOF sur les techniques/ procédures de collectes d'informations liées à la criminalité faunique	En bonne voie	Chaque année, depuis 2012, l'Ambassade des Etats-Unis au Cameroun fait former six (06) personnels des services de la conservation de la faune (MINFOF) à l' <i>International Law Enforcement Academy</i> de Gaborone au Botswana, en technique d'investigation et d'enquête sur les crimes fauniques. La session de 2017 à laquelle ont pris part 05 personnels des services du MINFOF, de la Douane et de la Police s'est déroulée du 05 au 18 juin.
3.1.2. Capitaliser les réseaux d'informateurs des partenaires et mettre en place un mécanisme d'échange d'information	Difficile	Beaucoup d'informations sur d'éventuels trafics des pointes d'ivoire ou l'existence éventuelle de réseaux de trafic des trophées d'éléphants n'ont pas été obtenus. Le cadre d'obtention desdits renseignements n'est pas formellement défini. En attendant la mise sur pied d'une plateforme de collaboration MINFOF-POLICE-Gendarmerie-INTERPOL, Il est envisagé une capitalisation des informations obtenues par les réseaux de renseignement des ONG telles que LAGA et ZSL. La tenue des sessions du Comité ad hoc intersectoriel chargé de la coordination de la mise en œuvre du PANI (projet d'arrêté en attente de signature par le Premier Ministre), viendra définir le cadre de collaboration sus évoqué.

<p>3.1.3. Infiltrer les zones de haute pression de braconnage des éléphants, afin de démanteler les réseaux de trafic d'ivoire</p>	<p>En bonne voie</p>	<p>Le Plan d'action de lutte contre l'implication des adeptes de Boko Haram dans le trafic de l'ivoire et autre espèce protégée dans et autour des aires protégées a été initié et finalisé dans le cadre d'un groupe intersectoriel, intégrant MINFOF, DGRE, DGSN, MINDEF, INTERPOL/BCN. Une importance accrue y a été accordée au démantèlement des réseaux de trafic.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il s'agit à court terme, de créer un groupe d'intelligence interministériel en vue de maintenir en éveil la plateforme de collaboration, de partage d'informations, de planification et de suivi des actions conjointement retenues ; ➤ Développer un système d'alerte permettant aux Forces de Défense de réagir et d'intervenir promptement, lorsque le signal est donné par les responsables concernés du MINFOF ; ➤ Requérir l'autorisation préalable de la Présidence de la République pour acquérir et utiliser les drones dans la surveillance des aires protégées ciblées par Boko Haram ; <p>Pour l'instant, les Conservateurs des Aires Protégées où la pression sur les éléphants est fortes multiplient des initiatives en vue de mettre à mal les réseaux de braconnier dans leur zone de compétence. En outre, la capitalisation des informations obtenues par les réseaux de renseignement et d'infiltration des ONG LAGA et ZSL se poursuit.</p>
<p>CATEGORIE 4.COOPERATION NATIONALE ET INTERNATIONALE EN MATIERE DE CRIME CONTRE LA FAUNE</p>		
<p>4.1. Mise en place des plateformes de collaboration nationale</p>		
<p>4.1.1. Faire l'état des lieux et formuler des recommandations sur les cadres de collaboration existant au niveau national</p>	<p>En attente de la réalisation d'autres actions</p>	<p>La mise en œuvre de cette activité est prévue pour 2018. En effet, le partenaire TRAFFIC a dit sa bonne disposition à appuyer un certain nombre d'ateliers, relatifs à la redynamisation des différents Comités CITES, LAB et PANI. Ces ateliers seront l'occasion de faire le point sur l'état des lieux de collaboration au niveau national, et permettront de formuler les recommandations à cet égard.</p>

<p>4.1.2. Renforcer/créer des cadres de collaboration bipartites adaptés (entre le MINFOF et chaque administration partenaire clé MINFI/Douane, DGSN, Gendarmerie, MINDEF, MIN justice...) en matière de l'application de la loi faunique</p>	<p>En bonne voie</p>	<p>En plus de l'Arrêté du Premier Ministre portant création d'un comité interministérielle ad hoc chargé du suivi de la mise en œuvre du PANI, un Memorandum d'entente a été signé le 21 septembre 2016 avec le Ministère de la Défense pour renforcer la lutte contre le braconnage et le trafic illicite de la faune. Une commission en charge du suivi dudit Memorandum a été mise sur pied. Celle-ci tient ses travaux annuellement, sur financement du Fonds Spécial pour la Protection de la Faune et des Aires Protégées. Un des résultats concrets de ladite collaboration est la surveillance aérienne continue des Parc Nationaux de la partie septentrionale du pays, par des équipes mixtes de l'armée et de la conservation.</p> <p>Voir 3.1.3 l'objectif de cette plateforme est de mettre ensemble, tous les acteurs clés afin de pallier au braconnage et au trafic de l'ivoire</p> <p>A la suite des nombreux ateliers et séminaires de renforcement des capacités et de formation sur la lutte contre criminalité faunique, les différents corps d'application de la loi collabore mieux sur le terrain.</p>
<p>4.2. Renforcement et opérationnalisation des structures de suivi de mise en œuvre du PANI</p>		
<p>4.2.1. Désigner un Point Focal National PANI</p>	<p>Substantiellement réalisée</p>	<p>M. ZAMBO Franck Thierry a été désigné Point Focal National du PANI. Nommé Conservateur du Sanctuaire à Gorille de Mengame en septembre 2017, il sera remplacé dans les prochains jours, par un nouveau Point Focal qui a déjà pris le relais.</p>
<p>4.2.2. Désigner des Points Focaux Régionaux du PANI</p>	<p>Substantiellement réalisée</p>	<p>Les Chefs de Services Régionaux de la Faune et des Aires Protégées ont été désignés Points Focaux Régionaux du PANI. Ils rendent compte des activités de leur zone au Point Focal National, pour compilation des données et initiatives à entreprendre.</p>
<p>4.2.3. Mettre en place un pool technique de mise en œuvre et un Comité ad hoc intersectoriel d'orientation et de suivi du PANI</p>	<p>Substantiellement réalisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pool Technique créé et fonctionnel depuis juin 2015 • Arrêté portant création du comité interministériel ad hoc chargé du suivi de la mise en œuvre du PANI signé depuis 06 juin 2015 par le Premier Ministre Chef du Gouvernement. Ledit comité se tiendra en Octobre prochain.
<p>4.3. Capitalisation de la coopération internationale transfrontalière sur la LAB</p>		

<p>4.3.1. Capitaliser les différentes plateformes de concertation multi acteurs existant dans le cadre de la TNS ; TRIDOM ; BSB Yamoussa ; Trinational LAB, COMIFAC/RAPAC</p>	<p>En attente de la réalisation d'autres actions</p>	<p>La TNS est opérationnelle et bénéficie de l'appui du Fondation TNS. Ce cas est à capitaliser</p> <p>Le projet TRIDOM étant parvenu à son terme, la plateforme y relative éprouve quelques difficultés. TRIDOM II qui est un projet étalé sur 05 ans, financé par la Banque Mondiale, va capitaliser les acquis de TRIDOM I, notamment en ce qui concerne les lutte antibraconnage transfrontalière (Bi et Trinationale)</p> <p>Idem pour BSB Yamoussa qui bénéficie de l'appui de la CEAC.</p> <p>La restructuration du RAPAC pourra faciliter davantage la capitalisation de ces acquis à l'échelle sous régionale.</p>
<p>4.3.2. Renforcer la collaboration entre le MINFOF, Interpol et le réseau international de renforcement de l'application de la loi (CITES, WCMC, Parties CITES...)</p>	<p>En bonne voie</p>	<p>Plus de 30 participants du Cameroun, de la RCA, du Congo, de la RDC et du Gabon ont pris part à un atelier de travail tenu le 15 février 2017 à Douala. Ledit atelier réunissait les personnels des services de conservation, de la Douane, de la Police, de la Gendarmerie, des Administrations Judiciaires, de la COMIFAC, de l'UICN, de WWF et de TRAFFIC. Ledit Atelier portait sur l'application de la loi faunique.</p>
<p>4.3.3. Promouvoir la collaboration avec les pays destinataires/transit de l'ivoire (échange d'informations ou de documents)</p>	<p>En bonne voie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Chine qui est considéré comme une destination majeure de l'ivoire a interdit l'importation d'ivoire d'ici 2018; les échanges se poursuivent à travers le Secrétariat CITES entre les Etats Parties • La mise en place du projet Africa-TWIX piloté par l'ONG TRAFFIC en Afrique Centrale, est une solution qui a été envisagée pour pallier cette exigence. Ce système met en collaboration tous les corps chargés de l'application de la loi dans les pays et entre les pays de la sous region. La Phase pilote se situe encore entre 04 pays dont le Cameroun, la RDC, le Congo et le Gabon. Des résultats probants sont déjà observés. Au niveau actuel d'implémentation de ce processus, toutes les informations relatives aux saisies des ivoires sont partagées entre le MINFOF et TRAFFIC, qui se charge de les consigner dans une base de données.
<p>CATEGORIE 5.OPERATIONS D'APPLICATION DE LA LOI</p>		
<p>5.1. Sécurisation des stocks d'ivoires administratives</p>		

<p>5.1.1. Effectuer un audit indépendant des systèmes de stockage et de gestion des ivoires saisis</p>	<p>Substantiellement réalisée</p>	<p>Les stocks d'ivoires entreposés au magasin des trophées sont déjà connus. Des missions de collecte des ivoires saisis stockés dans les juridictions du pays avaient été organisées avec l'appui de WWF et TRAFFIC et ces saisies avaient été centralisées au terme de la mission. D'autres missions avaient été commises au marquage et à l'enregistrement desdits ivoires.</p> <p>L'actualisation des données statistiques sur les ivoires saisis se fait mensuellement au magasin des trophées où ils sont stockés. Les financements sont recherchés, en vue d'améliorer le système de gestion</p>
<p>5.1.2. Renforcer la sécurité des locaux de stockage des ivoires</p>	<p>Difficile</p>	<p>En dépit du renforcement de la sécurité du magasin de stockage des ivoires administratifs tel que souhaité, il a tout de même été opéré un renforcement des accès audit magasin. Les financements sont recherchés, en vue d'améliorer le système de sécurisation.</p>
<p>5.1.3. Collecter et sécuriser tous les ivoires saisis (tribunaux, services déconcentrés du MINFOF)</p>	<p>En bonne voie</p>	<p>Les services déconcentrés acheminent régulièrement les ivoires stockés, avec bordereau d'expédition au magasin des trophées. Au dernier trimestre de l'année 2017, on a ainsi enregistré des cargaisons en provenance des Régions du Sud-Ouest, du Littoral, de l'Est et du Sud, respectivement les 31 octobre 2017</p> <p>21 novembre 2017, 29 novembre 2017, et 14 décembre 2017 pour un tonnage de 864 kg</p>
<p>5.2. Renforcement des capacités de détection de contrebande</p>		
<p>5.2.1. Former les acteurs de contrôle (Douanier Policier, chef de postes aéroport, port...)</p>	<p>En bonne voie</p>	<p>Plus de 30 participants des services de conservation, de la Douane, de la Police, des Administrations Judiciaires du Cameroun ont pris part à un atelier de travail tenu le 20 mars 2017 à Douala. Ledit atelier portait sur la surveillance dans les postes de contrôle et le suivi des procédures devant les tribunaux. Il visait également à identifier les besoins en renforcement des initiatives déjà entreprises et l'amélioration du cadre de collaboration entre les différents services.</p>
<p>5.2.2. Acquisition du matériel technique de</p>	<p>Substantiellement réalisée</p>	<p>Un partenariat avec l'ONG AWF (African Wildlife Foundation), portant sur la mise</p>

détection		en place d'une unite cynophile (Chiens renifleurs) dédiée à l'inspection des bagages dans les points de contrôle (Cheik points, points d'embarcation) est en cours. Ce partenariat prévoit l'appui en materiel supplémentaire
5. 3. Renforcement des contrôles dans les points de sortie/Entrée du pays (Port, aéroport, check point, barrières dans les frontières...)		
5.3.1. Contrôler systématiquement les véhicules sortant du pays (frontières) et les colis à destination des pays de l'Asie (aéroport, port...)	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Les contrôles usuels qui ont court au niveau portuaire et aéroportuaire continus de se faire, avec une insistance sur les colis en direction de l'Asie. L'apport de la brigade cynophile viendra davantage booster cette activité. • Il était également prévu de renforcer la collaboration entre les différents corps d'application de la loi, ceci est en bonne voie à travers les différents ateliers de formation et de sensibilisation. De plus, l'intensification des contrôles dans les check-points et les barrières sur les axes de sortie du pays est effective mais mérite d'être renforcé. Les nombreuses saisies opérées dans les points de sortie et postes fixes en témoignent de l'efficacité des mesures mises en place. On peut citer le cas de l'importante saisie récemment opérée par les elements en poste dans la localité de Djoum, qui a permis de metre la main sur une cargaison de 216 pointes et 81 queues d'éléphants. • Voir 5.2.2
5.4. Intensification des opérations coup de poing dans les zones où la pression sur les éléphants et de trafic des ivoires est élevée (PN Boumba Bek, Nki, Lobéké, Dja, Bouba Ndjidda, Bénoué, Faro, Waza)		
5.4.1. Organiser au moins une opération coup de poing par trimestre et par « zone chaude »	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les Parcs Nationaux et Réserve de faune (RB du Dja) de la Région de l'Est (dont 06), au moins une opération coup de poing est réalisée annuellement avec l'appui des partenaires techniques du WWF, AWF, EDC, ZSL, LAGA etc... <p>La strategie mise en place a permis d'obtenir entre autre résultats, l'arrestion de pas moins de 63 braconniers, lors des opérations de terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> • 246 pointes d'éléphants ont été saisies entre les mains de 31 trafficants, 60 autres durant grâce au réseau de renseignement et 52 durant les patrouilles régulières. 07 armes de guerre de type AK47 ont également été saisies.

5.5. Renforcement des capacités opérationnelles des services d'application de la loi		
5.5.1. Augmenter le nombre de personnels d'appui dans les Aires Protégées et poste de contrôle	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Un nombre d'environ 125 écogardes supplémentaires avaient été déployés dans les aires protégées du Cameroun en 2015 et particulièrement celles situées dans les zones de forte pression sur l'éléphant. • Ce nombre a été revu et porté à 225 en 2016. Le recrutement se poursuit. • En septembre 2017, tous les écogardes ayant passé plus de 05 ans dans la même Aires Protégée ont été mutés
5.5.2. Former le personnel du MINFOF à l'utilisation des outils SMART et aux techniques de marquage des pointes d'ivoire	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Des formations ont été réalisées dans les Parc Nationaux de Campo Ma'an, de Deng Deng, de Pem et Djim, de Kurup, de Takamanda, dans la réserve de faune du Dja et l'opérationnalisation de l'outil est effective. Le processus de formation continue pour les autres Aires protégées. • Conformément aux recommandations de l'Atelier Régional de formation à l'implémentation du logiciel SMART tenu en novembre 2016, 10 Points Focaux, représentant les ecoregions du Cameroun avaient été désignés par le MINFOF. Ceux-ci ont pris part du 12 au 16 juin 2017 à une formation sur les fonctionnalités de SMART en vue de la mise en place de la base de données nationale SMART. Cette formation était facilitée par WWF et les autres partenaires chargés de l'implémentation de SMART (WCS, AWF and ZSL). Cet atelier avait par ailleurs été l'occasion de discuter sur les obstacles rencontrés et le développement d'un protocole d'utilisation de SMART sur le terrain.
5.5.3. Achat des Equipements de communication et de navigation	En bonne voie	<p>Les services de conservation ont été dotés de ces instruments de communication (Deng Deng, Mbam et Djerem, Korup, Takamanda, Mt Cameroun)</p> <p>Les projets en cours dans certaines aires protégées à l'intérieur de Campo Ma'an, avec le concours de WWF et AWF ont davantage doté ces aires protégées d'équipements. Il en est de même de la fondation TNS dans la zone du Sud-Est dont l'apport en matériel (GPS, CONQUEST, etc) et en formations diverses sur leur utilisation ont été particulièrement notés au cours de l'année 2017.</p> <p>En outre, l'appui des partenaires dans la mise en œuvre de l'outil SMART dans les Aires Protégées, dote progressivement les Parc Nationaux en matériel de</p>

		navigation.
5.5.4. Descentes sur le terrain (les parcs nationaux, les zones de chasse) dans le cadre de la sensibilisation des autorités judiciaires	Peu claire	La mobilisation des magistrats pour cette exercice est difficile et les financements ne sont pas disponibles.
5.6. Amélioration la collecte des données ETIS		
5.6.1. Former le personnel de terrain du MINFOF et de la Douanes à la collecte des données et aux remplissages des fiches ETIS	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Un atelier de formation du personnel du MINFOF et de la Douane à l'utilisation de la boîte à outils du système d'information sur le commerce illicite des trophées d'éléphants (ETIS) organisé par TRAFFIC, s'est tenu en Mars 2015 à Limbé (Sud-Ouest). Environ 30 personnes ont été formés. • Atelier organisé par TRAFFIC à Bertoua en Décembre 2015, sur le renforcement des capacités du personnel du MINFOF, des FMO, de la Douane et de la Justice. Sur la lutte contre la criminalité faunique et le remplissage des fiches ETIS • Atelier organisé par TRAFFIC à Garoua en septembre 2016, sur le renforcement des capacités du personnel du MINFOF, des FMO, de la Douane et de la Justice. Sur la lutte contre la criminalité faunique et le remplissage des fiches ETIS
5.7. Renforcement du suivi des contentieux		
5.7.1. Mettre à jour et vulgariser le sommier des infractions	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Le sommier des infractions est actualisé et paraît trimestriellement.
5.7.2. Organiser des missions de suivi du contentieux par zone de haute pression	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • 02 missions organisées avec la collaboration de WWF Cameroun ont été menées par la Cellule juridique du MINFOF et ont donné les résultats consignés en (5.7.4)

5.7.3. Faire le suivi régulier des contentieux	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • En 2017, le suivi du contentieux s'est poursuivi avec plusieurs descentes sur le terrain de la cellule juridique du MINFOF. Les résultats et condamnation obtenus sont consignés en 5.7.4 • Cette activité se poursuit avec l'appui de WWF et de ZSL.
5.7.4. Suivre l'exécution effective des décisions de justice	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> - plusieurs cas portés devant les tribunaux dans les Régions de l'Est et du Sud, et qui visaient des trafiquants ont abouti à des peines allant de 04 mois à 03 ans d'emprisonnement ferme. <ul style="list-style-type: none"> • Bertoua, Tribunal Militaire, 21 Novembre 2016 : un célèbre trafiquant a écopé de 3 ans d'emprisonnement avec 2,1 millions de dommages et intérêts à payer, pour chasse illégale et détention d'arme de guerre; • Djoug, 4 Novembre, 2016 : des trafiquants arrêtés à Ntam à la frontière entre le Cameroun et le Congo se sont vu infliger une peine de 05 mois d'emprisonnement et 27 millions d'amende pour détention illégale de 16 pointes d'ivoires découpées en 32 pièces; • Yokadouma, 6 Septembre 2016 : deux trafiquants ont écopé de 13 mois d'emprisonnement plus 13 millions de dommages pour détention illégale de 25 pointes d'ivoires ; • Bertoua, 24 Mai 2017, deux trafiquants ont été appréhendés lors d'une importante opération conduite par les éléments de la Douane Camerounaise, qui a permis qui a abouti à la saisie de 159 pointes d'ivoires. Verdict, 04 mois de prison et 237 millions CFA de dommages, assortis d'une peine supplémentaire 05 ans en cas de non paiement des dommages. <p>Djoug, Décembre 2017, 216 pointes saisies, l'affaire suit son cours devant les juridictions compétentes</p>
CATEGORIE 6.COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		
6.1. Sensibilisation des parties prenantes sur l'arsenal de texte juridique sur la lutte contre le braconnage		
6.1.1. Organiser au moins une caravane trimestrielle par axe de pression identifié	N'as pas encore débuté	Pas de financement
6.1.2. Sensibiliser l'opinion publique par	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Passage régulier à la radio Nationale pour des émissions de sensibilisation, dont au moins une émission tous les mois.

média interposé (Poste National et Radio Communautaire)		<ul style="list-style-type: none"> • Le sommier des infractions actualisées paraît trimestriellement. • Une stèle en mémoire des éléphants victimes du braconnage est en voie d'être érigée dans la capitale, avec le concours du Ministère des Arts et de la Culture. L'objectif étant de susciter la prise de conscience sur l'ampleur et les méfaits du braconnage
6.1.3. Impliquer les opérateurs économiques du secteur forestier et faunique dans la sensibilisation	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • A travers les ateliers de sensibilisation et les missions de sensibilisation des sociétés d'exploitation forestières sur la gestion de la faune dans les concessions forestières, effectués par le MINFOF et WCS, on a assisté à une meilleur implication desdites sociétés dans la sensibilisation des populations riveraines des concessions forestières. Cette activité fait en effet partie de leurs obligations dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan d'aménagement. • 08 sociétés ont été visitées et le processus continue.
6.2. Concertation avec les acteurs des lignes aériennes, des points fluviaux et terrestres sur la contrebande d'espèces sauvages		
6.2.1. Mettre en place des plateformes de communication	Difficile	<ul style="list-style-type: none"> • L'atelier de tenu en mars 2016 à Douala sous la houlette du MINFOF et de TRAFFIC en collaboration avec le Ministère des Transports, a jetté les bases de cette plateforme de communication. Le réseau national Africa TWIX viendrait également enrichir cette plateforme. Il en est de même des ateliers de sensibilisation avec les compagnies de transport maritime et routier qui sont en préparation.
6.2.2. Produire des supports de communication	En bonne voie	La production des films spot, des affiches et des roll up pour la protection de la faune et la promotion des Aires Protégées est en cours. Les termes de référence y relatifs sont déjà élaboré, le marché a été passé et les premiers échantillons ont été présentés. Par ailleurs, les points d'affichage sont en étude avec les communautés urbaines de Douala et de Yaoundé, les Aéroports et autres lieux stratégiques.
6.2.3. Organiser des campagnes de sensibilisation dans les aéroports et agences de voyages	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • En mars 2016 s'est tenu à Douala sous la houlette du MINFOF et de TRAFFIC en collaboration avec le Ministère des Transports, un atelier de sensibilisation des compagnies aériennes et des sociétés de frets, sur le trafic illicite des produits de faune.

		<ul style="list-style-type: none"> • D'autres ateliers de cette nature avec les compagnies de transport maritime et routier sont en cours.
6.3. Médiatisation des activités relatives à la lutte contre les crimes sur la faune		
6.3.1. Médiatiser les résultats des opérations coup de poing et des saisies	Peu Claire	<p>Faisabilité en étude compte tenu du caractère privé des audiences en justice et du droit de réserve des agents de l'Etat. Toutefois, Le sommier des infractions vient dans une certaine mesure pallier cette préoccupation. Toutefois, toute saisie importante fait l'objet d'une vaste campagne médiatique, à la faveur du développement des réseaux sociaux (Cf saisie de 216 pointes d'ivoires le 12/12/2017 dans la localité de Djoum dans le Sud).</p> <p>Suffisamment médiatisé</p>
6.3.2. Recourir à l'approche multimédia en impliquant les compagnies de téléphonie mobile	N'a pas encore débuté	Pour l'heure, les pourparlers avec les compagnies de téléphonie mobile se sont avérés infructueux. Les négociations sont toujours en cours.

SECTION D : Indicateurs

Pilier de la lutte contre la fraude	Indicateur(s) proposé(s)	Données de base et moyens de vérification	Résultats
A. LÉGISLATION	Révision de la législation forestière et faunique notamment le cadre des sanctions et liste des animaux protégées, finalisé et appliqué	Nombre de dispositions réglementaires nouvelles mis en œuvre au profit de la conservation	<p>Les travaux préliminaires de révision de la loi sur le plan technique ont déjà été bouclés. Le dossier a été transmis à la Primature pour validation et ensuite sera transmis à l'Assemblée Nationale.</p> <p>Les sanctions sur les crimes fauniques sont en effet renforcées dans le draft du projet de loi.</p>
B. POURSUITES	Toutes les procédures judiciaires en matière de braconnage d'éléphant sont menées à terme	Nombres de décision de justice prononcée concernant une affaire de braconnage d'éléphant, de détention de pointe d'ivoire et le recouvrement des amendes effectuées	<ul style="list-style-type: none"> - plusieurs cas portés devant les tribunaux dans les Régions de l'Est et du Sud, et qui visaient des trafiquants ont abouti à des peines allant de 04 mois à 03 ans d'emprisonnement ferme. <ul style="list-style-type: none"> • Bertoua, Tribunal Militaire, 21 Novembre 2016 : un célèbre trafiquant a écopé de 3 ans d'emprisonnement avec 2,1 millions de dommages et intérêts à payer, pour chasse illégal et détention d'arme de guerre;

			<ul style="list-style-type: none"> • Djougou, 4 Novembre, 2016 : des trafiquants arrêtés à Ntam à la frontière entre le Cameroun et le Congo se sont vu infliger une peine de 05 mois d'emprisonnement et 27 millions d'amende pour détention illégale de 16 pointes d'ivoires découpées en 32 pieces; • Yokadouma, 6 Septembre 2016 : deux trafiquants ont écopé de 13 mois d'emprisonnement plus 13 millions de dommages pour détention illégale de 25 pointes d'ivoires ; • Bertoua, 24 Mai 2017, deux trafiquants ont été appréhendés lors d'une importante opération conduite par les éléments de la Douane Camerounaise, qui a permis qui a abouti à la saisie de 159 pointes d'ivoires. Verdict, 04 mois de prison et 237 millions CFA de dommages, assortis d'une peine supplémentaire 05 ans en cas de non paiement des dommages.
--	--	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> • Djoum, Décembre 2017, 216 pointes saisies, l'affaire suit son cours devant les juridictions compétentes
<p>C. RENSEIGNEMENT ET ENQUÊTES</p>	<p>Réduction des cas enregistrés de braconnage des éléphants dans les sites importants (PN Boumba Bek, Nki, Lobéké, Dja, Bouba Ndjidda, Bénoué, Faro, Waza).</p>	<p>Nombre de cas de criminalité dénoncé et répertorié</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des cas enregistrés semblent être l'œuvre des bandes armées qui agissent en territoire de la République voisine de Centrafrique et qui essaient, avec échec, d'utiliser certaines voies passant par le Cameroun pour évacuer leurs cargaisons. <p>C'est ainsi que le 6 Mars 2017 un atelier sur les renseignements et les enquêtes de terrain s'est tenu, sous l'égide de TRAFFIC. Il portait sur l'analyse du corridor sud du Cameroun – Abong Mbang, Lomie, Ngoyla, Ntam, Djoum, Sangmelima. L'objectif était entre autre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -déterminer le profil de grands trafiquants -Identifier les principales voies d'acheminement et le mode opératoire des trafiquants dans le réseau RCA-Congo-Cameroun -le partage d'informations entre les agents de terrain. -le partage d'information avec EAGLE network pour plus d'investigations

<p>D. COOPÉRATION NATIONALE & INTERNATIONALE POUR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITE LIÉE AUX ESPÈCES SAUVAGES</p>	<p>Les différentes structures collaborent dans le cadre de la lutte contre l'exploitation et l'exportation illicite de l'ivoire.</p>	<p>Nombre d'activités conjointement menées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Janvier 2017 : Publication du GUIDE: LA MISE EN APPLICATION DE LA LOI FAUNIQUE, CAMEROUN avec le concours de TRAFFIC • 15 Fevrier 2017 : Atelier AFRICA-TWIX, Douala-Cameroun, plus de 30 participants du Cameroun, RCA, Congo, RDC et du Gabon travaillant dans les services de la conservation, de la Douane, la Police, la Gendarmerie, la justice, la COMIFAC, l'UICN, le WWF et TRAFFIC. • 20 Mars 2017 : Atelier sur le commerce illégal (incluant l'ivoire), Douala-Cameroun. 30 participants intervenant dans le contrôle terrestre, aéroportuaire et portuaire. • 23 Mars 2017 : Rencontre entre TRAFFIC et MINFOF, Yaoundé-Cameroun. Redynamisation des Comités CITES, LAB et PANI, et évaluation de la mise en œuvre du PANI. • Septembre 2017 : Publication du rapport sur l'ivoire, Yaoundé-Cameroun. Rapport intitulé : « Inspection du marché d'ivoire en Afrique Centrale : Cameroun,
---	--	--	---

			<p>RCA, Congo, RDC, Congo et Gabon</p> <ul style="list-style-type: none"> • Novembre 2017 : Tenu du Comité MIKE, Douala-Cameroun. Les travaux ont réuni les Conservateurs des Aires Protégées, et les Point Focaux MIKE du Cameroun, RCA, Tchad, Congo, RDC, et du Gabon; dans l'optique d'évaluer le projet MIKE • Décembre 2017 : Réunion de la COMIFAC à Libreville au Gabon. Plus de 30 participants du Burundi, RCA, Congo, RDC, Gabon et Guinée Equatoriale.
	<p>Meilleure surveillance des activités liées au commerce de l'ivoire dans les sites importants (PN Boumba Bek, Nki, Lobéké, Dja, Bouba Ndjidda, Benoué, Faro, Waza).</p>	<p>Nombre de rapport d'activité produit par les comités de suivi du commerce illégal d'ivoire et diminution de la pression sur la ressource (éléphant).</p>	<p>Une fiche standard permettant de recueillir des informations dans les sites sensibles a été élaborée et diffusée à l'ensemble des personnels des Services Régionaux des sites concernés. Ces personnels se chargeront, avec le concours des Comités locaux, de fournir le maximum d'information et de produire des rapports fiables sur le trafic et le commerce illégal d'ivoires.</p>
<p>E. OPÉRATIONS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE</p>	<p>Diminution du commerce illégal de l'ivoire sur l'étendu du territoire national à travers la dissuasion des braconniers et Trafiquants d'ivoires (Source de vérification: rapport d'activité annuelle de la Brigade National de Contrôle et Cellule</p>	<p>Nombre de cas de commerce illégal répertorié et nombre d'opérations coup de poing effectuées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A ce jour, 31 fiches ETIS ont été établies en septembre 2015 • En 2015 on avait un total de 16 opérations coup de poing ont déjà été réalisées dans les Parc Nationaux et Réserve de faune du Cameroun. • En 2016 se chiffre a été revu à la hausse soit 21 opération coup de poing

	Juridique, MINFOF).		
F. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	Les cadres de concertation sont créés et opérationnels et les informations sur les la criminalité faunique sont diffusées.	Nombre de comités communaux et communautaires tenus et d'informations diffusés à travers les médias.	<ul style="list-style-type: none"> • Passage régulier à la radio Nationale pour des émissions de sensibilisation, dont au moins une émission tous les mois. • Le sommier des infractions actualisées paraît trimestriellement. • Une stèle en mémoire des éléphants victimes du braconnage est en voie d'être érigée dans la capitale, avec le concours du Ministère des Arts et de la Culture. L'objectif étant de susciter la prise de conscience sur l'ampleur et les méfaits du braconnage